



FORCE OUVRIERE
LE SYNDICAT QUI RESTE UN SYNDICAT

DRFIP d'Ile-de-France et du département de Paris
94 rue Réaumur 75104 Paris Cedex 02
☎ 01.55.80.66.43 ☎ 01 55 80 66 49
@: <http://www.fo-dgfip-sd.fr/075/>
✉: fo.drifip75@dgfip.finances.gouv.fr

COMITE TECHNIQUE LOCAL DU 21 JUIN 2019
DECLARATION LIMINAIRE DE LA DELEGATION FO DGFIP

Monsieur le président,

Ce comité technique local se tient dans un contexte plus que tendu et tout particulièrement anxiogène pour les agents.

Les agents des finances publiques sont inquiets quant à leur avenir professionnel après les premières divulgations des projets de réorganisation du réseau qui s'inscrivent dans le cadre de la «géographie revisitée ». Les agents de tous les départements français à l'exception du département de la Corse, des départements d'Outre-mer et du département de Paris ont pu prendre connaissance des cartes proposant les futures implantations des services de la DGFIP à l'horizon 2022.

Les plans parisiens ne sont toujours pas connus, mais à l'heure qu'il est, vos agents, Monsieur le président, ne se font guère d'illusions.

Le projet de géographie revisitée acte d'ores et déjà le démantèlement généralisé des services. Il aboutira inévitablement à de la mobilité forcée pour les agents. Ce projet ne poursuit qu'un seul objectif : supprimer des emplois en abandonnant des structures et des missions.

C'est à un jeu de massacre que se livre le gouvernement.

FO-DGFIP dénonce une communication ministérielle mensongère visant à faire croire, à nos concitoyens et aux élus locaux, que l'on remettrait du service public là où il n'y en avait plus. La réalité sera toute autre.

Alors qu'elle n'emploie qu'un peu plus de 4% des effectifs de la fonction publique d'Etat, la DGFIP a dû assumer 64% des suppressions d'emplois de fonctionnaires! Alors que 40 000 emplois ont déjà été supprimés depuis 2002, ce sont plusieurs milliers de nouvelles suppressions d'emplois qui s'annoncent d'ici la fin du quinquennat.

Pour FO-DGFIP, plus que jamais, le Plan Darmanin doit être retiré.

C'est sûrement l'une des dernières fois où nous avons l'occasion d'aborder, à l'occasion de ce CTL, deux des missions essentielles de la DGFIP sous leur forme d'organisation actuelle à savoir le recouvrement et les missions foncières .

Avec la mise en place de la « géographie revisitée », nous allons assister à un éclatement des missions, une externalisation pour certaines d'entre elles, une sorte de vente à la découpe de la DGFIP.

Le recouvrement à la DRFIP de Paris

Nous ne pouvons pas aborder le sujet du recouvrement des impôts au sein de la DRFIP Paris sans évoquer le devenir de la mission recouvrement au sens général du terme au sein de notre administration.

Les annonces du Ministre DARMANIN ne sont pas rassurantes pour les agents exerçant la mission recouvrement au sein de la DGFIP : création d'une agence unique de recouvrement (cotisations fiscales et cotisations sociales), simplification du recouvrement avec l'arrivée du prélèvement à la source, suppression de petites taxes, transfert au privé du recouvrement et de la collecte du numéraire, mise en place d'agences comptables qui assureraient le recouvrement de certains impôts, uniformisation des procédures de recouvrement comme la SATD.

La mission de recouvrement est la suite naturelle des missions d'assiette et de contrôle. Qu'il soit spontané ou contentieux, le recouvrement doit s'appuyer sur un maillage territorial assurant la proximité avec les usagers, contribuables et redevables. F.O.-DGFIP réaffirme son attachement à la séparation de l'assiette et du recouvrement dans une stricte indépendance structurelle et fonctionnelle, garantie du principe de l'égalité devant l'impôt.

F.O.-DGFIP s'oppose au transfert du recouvrement des créances publiques vers le secteur privé. Il exige que cette attribution soit de la compétence exclusive des seuls comptables et agents de la Direction Générale des Finances Publiques. À ce titre, il réitère son opposition au prélèvement à la source, qui privatise la collecte de l'impôt.

L'activité de recouvrement au sein de la DRFIP Paris présentée dans les documents de travail appelle plusieurs remarques :

- un taux de recouvrement amiable à peu près stable dans la sphère fiscale.

- taux de recouvrement suite à contrôle fiscal en baisse par rapport à 2017 aussi bien pour les particuliers que pour les professionnels.

- poursuite de l'allègement des mesures de poursuites avec le recours de plus en plus fréquent aux lettres de relance, aux mises en demeure, aux SATD, au détriment d'actions plus lourdes telles que les saisies-ventes dont le nombre est en baisse en 2018.

- une tendance à l'automatisation et à l'industrialisation de l'action en recouvrement avec la mise en place d'applications telles que RSP forcé ou CLIC'ESI ou encore avec la dématérialisation des SATD.

Cela fait plusieurs années que FO-DGFIP dénonce le manque de moyens alloués à la mission recouvrement. Avec la priorité donnée à la réduction des déficits budgétaires, la mission de recouvrement des recettes fiscales et non fiscales, jugée non prioritaire, passe au second plan.

La DGFIP se satisfait d'un taux de recouvrement spontané des impôts en général élevé.

L'administration fiscale poursuit sa politique de sélectivité des poursuites en matière d'action en recouvrement. Comme dans d'autres secteurs de notre administration, il s'agit d'adapter les actions à mener aux moyens qui sont sans cesse réduits.

Pour FO-DGFIP, la mission de recouvrement est essentielle à la préservation du principe d'égalité de traitement des citoyens devant l'impôt et du principe de justice fiscale.

Point d'information sur les CDIF parisiens .

Vous nous présentez aujourd'hui la réorganisation des cinq CDIF parisiens en deux CDIF, réorganisation effective depuis le 1^{er} septembre 2018.

La logique de cette réorganisation est toujours la même et découle de l'ancienne méthode ASR à savoir rassembler, concentrer des services de petite taille ou disparates pour créer des services de taille plus importante.

Nous savons très bien que l'administration sait tirer profit de chaque fusion de services en simplifiant les méthodes de travail, en industrialisant les tâches, en mutualisant les tâches. Nous savons aussi comment cela se traduit chaque année : par des suppressions d'emplois alors que les charges de travail sont en constante augmentation.

Les documents de travail mettent en évidence l'augmentation constante et très importante des charges de travail et leur grande diversité : réception du public, traitement du contentieux, saisie de déclarations, délivrance de documents, etc ...

FO-DGFIP:

- exige le rétablissement de services spécifiques des Impôts Fonciers intégrant toutes les missions cadastrales et leur renforcement,

- revendique les moyens humains et budgétaires nécessaires à la bonne tenue du plan cadastral, ainsi que du fichier immobilier,

- s'oppose à toute externalisation des missions foncières et techniques et refuse que les missions du service public deviennent payantes.